

Vos factures vous seront adressées directement à votre domicile, à terme échu, c'est à dire à la fin de chaque trimestre scolaire selon l'échéancier suivant :

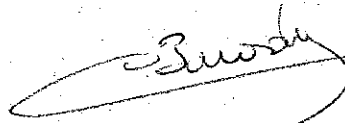
Facture	Envoi aux familles	Règlement par chèque ou espèces	Règlement par prélèvement automatique
			Avec un paiement étalé en 2 versements égaux
1 ^{ère} facture (septembre, octobre, novembre, décembre 2011)	2 ^{ème} quinzaine de janvier 2012	Janvier 2012	Début février et début mars 2012
2 ^{ème} facture (janvier, février, mars 2012)	1 ^{ère} quinzaine d'avril 2012	Avril 2012	Début mai et début juin 2012
3 ^{ème} facture (avril, mai juin 2012)	2 ^{ème} quinzaine de juin 2012	Juin 2012	Début juillet et début août 2012

Si vous le souhaitez, il n'est pas trop tard pour bénéficier du prélèvement automatique pour la facture du prochain trimestre en avril : il vous suffit de remplir la fiche ci-jointe et de la retourner au gestionnaire du collège **au plus tard le 17 février 2012**. Ce mode de paiement simple et sécurisé vous permettra d'étaler le règlement de la deuxième facture sur 2 mois.

Enfin, pour toute question relative au montant figurant sur votre facture, vous pouvez joindre le gestionnaire du collège qui reste, comme les années précédentes, votre principal interlocuteur pour la restauration scolaire.

Vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année.

Je vous prie de croire, Madame Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Christiane BARODY-WEISS